

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 27 janvier 2022 à 18 heures 45 minutes

Présents: S. GENEST, N. ATAMNA, D. AUZAS, T. BALAZUC, C. DOIZE, D. EVESQUE, M. PIALAT, D. RIEUSSET, R. ROUDIL, R. SOULERIN et C. SUCHET.

Absents excusés: A. CHALABREYSSE, C. CORNUT, E. HILAIRE, J. ROUDIER, S. BALADIER, J-L JOUVE, C. PEIS

Procurations: N. ATMANA, M. PIALAT, R. SOULERIN, T. BALAZUC, C. DOIZE

Secrétaire de séance: N. ATMANA

ORDRE DU JOUR:

Délibération portant sur l'attribution des lots 5 à 11 du marché de réhabilitation de l'école

Délibération portant sur le vigifoncier

Délibération portant sur l'adhésion de maîtrise d'oeuvre avec le SDEA pour le chemin du Trésor

Délibération portant sur la création d'un poste d'adjoint administratif

Délibération portant Approbation de la modification simplifiée N°1 du PLU

Délibération portant sur le déplacement d'un panneau d'agglomération

Délibération portant sur le lancement de consultation du marché à bon de commande voirie

Questions diverses.

1- Délibération portant sur l'attribution des lots 5 à 11 du marché de réhabilitation de l'école

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal : APPROUVE l'attribution du lot 5 menuiseries intérieures bois à l'entreprise AM THYVENT

Rappel le detail du montant total du Marché ci-dessous:

N°lot	Intitulé du lot	Raison Sociale	MONTANT
1	TERASSEMENT VRD	CARDINAL	56 774.94 €
02	DEMOLITION MACONNERIE	GONTIER	277 298.88 €
03	CHARPENTE BOIS COUVERTURE	MOULIN CHARPENTE	375 060.44 €
04	ETANCHEITE	4G ETANCHEITE	112 000 €
05	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	AM THYVENT	36 089.70 €
06	MENUISERIES EXTERIEURES ALU	C.M.V	299 232 €
07	PLATRERIE PEINTURE	T.S.O	114 385.06 €
08	REVETEMENTS DE SOL FAIENCES	SARL CHOLVY	62 861.67 €
09	REVETEMENTS DE FACADES ITE	MF HABILLENZ VOS FACADES	89 910.85 €
10	ELECTRICITÉ	ROBERT	91 938 €
11	CHAUFFAGE PLOMBERIE	CHAUSSABEL	161 697,89 €
			1 677 249.10 €

2- Délibération portant sur le vigifoncier

une méthodologie de travail rigoureuse entre la CCBA et ses communes est proposée afin de travailler ensemble à l'acquisition et à la gestion du foncier agricole, au travers des protocoles de veille et d'action foncière.

Le conseil communautaire a validé dans sa séance du 7 décembre 2021 ces protocoles qui doivent désormais être validés par les conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver les protocoles fonciers proposés

3- Délibération portant sur l'adhésion de maîtrise d'oeuvre avec le SDEA pour le chemin du Trésor

Une réflexion concernant la sécurisation du carrefour voie communale du Trésor est souhaitée. L'objectif est de confier au SDEA, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE : De recourir à cette proposition de contrat d'assistance et de maîtrise d'oeuvre, D'autoriser la Maire à signer le contrat correspondant avec le SDEA

4- Délibération portant sur la création d'un poste d'adjoint administratif

la création à compter du 1^{er} février 2022 d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services administratifs dans le grade des adjoints administratifs relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 11 heures. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : dossiers d'urbanisme secrétariat, accueil physique et téléphonique, gestion des courriers.

5- Délibération portant sur l'approbation de la modification simplifiée N°1 du PLU

Il est proposé au Conseil Municipal : De considérer le bilan de la mise à disposition du public comme favorable, D'émettre un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU,

De demander à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas de bien vouloir poursuivre la procédure en tirant le bilan de la concertation et en approuvant le dossier de modification simplifiée N°1 du PLU

6- Délibération portant sur le déplacement du panneau d'agglomération route d'Aubenas

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que le panneau d'entrée d'agglomération, en plus de sa valeur de localisation de cette limite, est porteur d'une réglementation de circulation imposant aux usagers de rouler à 50 km/h en traversée d'agglomération. Dans la volonté de limiter la vitesse sur l'entrée du village et aux vues des accidents répétés sur la RD 153 Mme le maire propose de déplacer les panneaux d'agglomération en amont de l'intersection des chemins du Trésor et de Chastrenas.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition ci-dessus.

7- Délibération portant sur le lancement de la consultation concernant marché à bons de commande pour des travaux de voirie de la commune

Considérant que le marché actuel datant de 2018 est arrivé à échéance le 31 Décembre 2021, Il convient de relancer la procédure adaptée concernant les travaux divers sur la voirie communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A Lachapelle Sous Aubenas,
Le Maire, Sandrine GENEST

